

Fiche de mandat : course vers la démocratie

Mandat : Pouvoir conféré à une ou plusieurs personnes pour pouvoir exécuter une mission.

Mission : Une mission se définit par des tâches contrôlables par des tiers, effectuées par un ou des mandatés. Une mission est limitée dans le temps (1 an maximum), renouvelable si nécessaire avec processus de re-désignation systématique du ou des mandatés.

Date de finalisation du document : 25 septembre 2026

Pseudo(s) du/des mandaté(s) :	Arnaud
Intitulé du mandat :	Organisateur de La Course vers la Démocratie — Lyon
Mode de désignation :	Votation sans candidat / Tirage au sort / Votation avec candidat
Occurrence :	1er mandat / Renouvellement
Début du mandat :	15/09/2026
Fin du mandat :	15/09/2027
Durée totale du mandat :	1 an
Objet du mandat :	Organisation de l'événement sportif et citoyen «La Course vers la Démocratie» à Lyon

Mission générale :

(ce qui est nécessaire, ce qui est interdit)

- Planifier et coordonner la course à pied (quais de Saône -> Parc de la Tête d'Or, Lyon),
- Concevoir et animer les ateliers d'éducation populaire sur la démocratie,
- Compte-rendu de l'avancement tous les mois (Bilan périodique du Mandaté) jusqu'à novembre 2026 puis 1 réunion tous les 15 jours avec l'association D-DEMAIN-ASSO,
- Créer un budget prévisionnel (environ 10.000 euros ?) et le maintenir à jour (suivi budgétaire),
- Mobiliser et coordonner des partenaires locaux lyonnais.
Objectif : récolter des financements, de l'aide matérielle ou culturelle, en échange de visibilité (logo sur affiche, stand lors de l'événement, etc.),
- Gérer les démarches administratives (préfecture du Rhône, mairie de Lyon, métropole de Lyon),
- Assurer la communication de l'événement en mentionnant D-Demain en tant qu'organisateur,
- L'appel à d'autres personnes (bénévoles, stagiaires, partenaires) demande la rédaction systématique d'une fiche décrivant les actions attendues.

? Interdit de :

- Engager des dépenses ponctuelles supérieures à 500€ sans validation de D-DEMAIN-ASSO,
- Prendre des décisions stratégiques (validation de partenariat, communication engageant D-Demain, etc.) sans accord préalable de D-DEMAIN-ASSO,
- Ne pas informer les partenaires impliqués dans l'organisation de l'événement en cas de modification du programme de l'événement,
- Ne pas respecter la Charte ou le Règlement intérieur de D-Demain.

Liens utiles :

- Bilan périodique du Mandaté
- Fiche Postes

Révision #13

Créé 2026-09-10 17:19:51 UTC par arnaud

Mis à jour 2026-09-25 18:21:50 UTC par Tepee (Admin)